

## BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

# Définition de l'épreuve d'histoire-géographie de la série Sciences et Technologies de la Santé et du Social (ST2S)

NOTE DE SERVICE N°2008-063 DU 13-5-2008

RLR : 544-1a

BO n°21 du 22 mai 2008

Cette définition d'épreuve est applicable à partir de la session 2009 du baccalauréat.

Epreuve écrite  
Durée : 2 heures 30  
Coefficient : 2

L'épreuve comporte deux parties, comptant chacune pour un nombre de points identique. Elle porte sur les programmes d'histoire et de géographie de la classe terminale. Elle évalue aussi les capacités acquises en histoire et géographie au long de la scolarité secondaire.

### **Première partie :**

Elle porte sur les "questions obligatoires" du programme d'histoire et du programme de géographie. Elle consiste en une série de cinq à sept questions à réponse courte.

Cette partie de l'épreuve amène le candidat :

- à caractériser un espace, une période, un événement, une situation ou un personnage ;
- et/ou à citer des acteurs ;
- et/ou à justifier une affirmation en proposant ou choisissant des arguments ;
- et/ou à localiser ou à compléter un croquis ;
- et/ou à proposer ou à choisir les dates-clefs ou les périodes-clefs d'une évolution ;
- et/ou à proposer ou à choisir une définition pour une notion.

### **Seconde partie :**

Elle porte sur les "sujets d'étude au choix" du programme d'histoire et du programme de géographie. Elle consiste en un exercice qui porte sur un ou deux document(s). Des notes explicatives peuvent éclairer le(s) document(s). Des questions guident le candidat.

Quatre exercices sont proposés au choix du candidat, qui en traite un et un seul.

Les quatre exercices proposés relèvent des quatre "sujets d'étude au choix" correspondant à deux "thèmes généraux" du programme d'histoire et/ou du programme de géographie ; il est rappelé, à cet égard, qu'à chaque "thème général" du programme sont associés deux "sujets d'étude au choix".

Cette partie de l'épreuve amène le candidat :

- à dégager l'apport d'un document à la connaissance d'une question figurant dans les programmes ou à la compréhension d'une notion ;
- ou à mettre en relation deux documents, pour en dégager les points communs, les différences, les oppositions ou les complémentarités.

### **Candidats présentant un handicap**

Les candidats reconnus handicapés visuels ou handicapés moteurs sont dispensés, à leur demande, de la question sur croquis de la première partie de l'épreuve. Cette possibilité de dispense s'ajoute aux aménagements des conditions de passation de l'épreuve (tiers-temps supplémentaire, assistance d'un secrétaire, ordinateur, etc.) dont ces candidats peuvent faire la demande. La note attribuée est établie à partir de l'appréciation des réponses apportées aux autres questions de cette partie de l'épreuve.

## **Épreuve orale de contrôle**

Temps de préparation : 20 minutes

Durée : 20 minutes

Coefficient : 2

L'épreuve porte sur les "questions obligatoires" des programmes d'histoire et de géographie de la classe terminale.

L'examineur soumet deux sujets au choix du candidat (histoire ou géographie, géographie ou géographie, histoire ou histoire). Ces sujets portent sur des points majeurs des programmes. Ils peuvent être accompagnés d'un ou deux document(s).

L'examineur évalue la maîtrise des connaissances et la clarté de l'exposition. La notation doit utiliser tout l'éventail des notes de 0 à 20. L'entretien qui suit l'exposé peut déborder le cadre strict du sujet et porter sur la compréhension d'ensemble de la "question obligatoire".